

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le 24/3/10
le 24/3/10
Le Maire



ARRETE N° 2010/141
Série A

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2008 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 25 au 29 mars 2010 inclus,

A R R E T E

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace provisoirement, durant la période du 25 au 29 mars 2010 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.


Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 23 mars 2010.



Le Député-Maire


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres